

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT (2024-16) MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES CONSEILLER(E)S D'ARRONDISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, AFIN DE MODIFIER LA FORMULE D'INDEXATION APPLICABLE AUX RÉMUNÉRATIONS (2019-05).

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, aux personnes intéressées que:

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024, le projet de règlement 2024-16 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement établissant la rémunération annuelle de base des conseiller(e)s d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2019-05)* » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Ce projet de règlement prévoit:

- Que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier de la Ville, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente.

Lorsqu'au 30 juin de l'exercice concerné le pourcentage d'augmentation économique pour l'année précédente n'est pas disponible pour un ou plusieurs des groupes visés au deuxième alinéa, seuls les pourcentages d'augmentation économiques déjà disponibles parmi les groupes visés sont inclus dans le calcul de la moyenne.

- Qu'aucun des montants et rémunérations visés au premier alinéa de cet article ne sont indexés pour l'exercice 2024.
- Que les dispositions de ce projet de règlement 2024-16 ont effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Ce projet de règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 2 décembre 2024 à 19 h à la Maison de la culture située au 465, avenue du Mont-Royal Est.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce projet de règlement est déposé au greffe du Bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2024

Claudia Vega
Secrétaire d'arrondissement substitut

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Claudia Vega, secrétaire d’arrondissement substitut, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant l’adoption et l’entrée en vigueur *Règlement (2024-16) modifiant le Règlement établissant la rémunération annuelle des conseiller(e)s d’arrondissement de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de modifier la formule d’indexation applicable aux rémunérations (2019-05)*, a paru le 5 novembre 2024 sur le site Internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Montréal, le 5 novembre 2024

Claudia Vega
Secrétaire d’arrondissement substitut